

# L'Avertisseur



## Permis de brûlage et cie !

Avec la belle saison qui revient, les citoyens vont avoir envie de brûler « n'importe quoi » dérangeant ainsi le voisinage. Nous vous rappelons que les feux à ciel ouvert sont interdits par le R.V.Q. 1207. Les pompiers autorisent une demande de permis de brûlage pour abattis à un citoyen ayant fait du défrichage.

Un nouveau type de formulaire, plus à jour, sera distribué dans les casernes lorsque la production sera terminée.

Ne sont pas autorisés les feux de palettes, de bois peint et des débris de construction.

La prévention s'occupe de donner l'autorisation pour les permis touchant les feux de joie et récréatifs (Scouts, la fête de la Saint-Jean, etc.).

De l'information supplémentaire sera offerte bientôt aux casernes désirant recevoir la présentation PowerPoint dont nous avons parlé dans l'Avertisseur de février/mars.

## Programme de distribution des avertisseurs de fumée par arrondissement

Depuis septembre dernier, près de 26 000 avertisseurs de fumée ont été distribués gratuitement par le SPCIQ. La distribution dans l'arrondissement La Cité-Limoilou se termine cette semaine. L'équipe se déplacera dans l'arrondissement Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge, au Centre sportif Sainte-Foy, du 8 avril au 18 juin.

## Nouveauté : déménagement

Après un court séjour dans les anciens locaux du quartier-maître, l'équipe de l'éducation du public a récemment déménagé son matériel promotionnel ainsi que la mini-pompe dans l'Autre caserne (anciennement n° 5), au 325, 5<sup>e</sup> Rue.

Un bon ménage et certains aménagements ont été faits. Il ne reste plus qu'à donner un bon coup de pinceau.

Nous souhaitons y être installés pour longtemps!



**La Division de la prévention vous souhaite Joyeuses Pâques à tous.**

